Impôt sur le revenu

(2222)

En troisième lieu, j'aimerais dire que notre pays se retrouve maintenant derrière les États-Unis pour ce qui est de l'assurance sur les dépôts bancaires. A l'heure actuelle, le plafond est au Canada de \$28,000, et bien sûr, cela semble beaucoup pour ceux qui n'ont pas beaucoup d'argent. Nous devons pourtant encourager les compagnies de prêts du pays à augmenter leurs capitaux d'investissement. Aux États-Unis, l'assurance sur les épargnes a été portée à \$40,000 pour tenir compte de l'inflation. Nous ne l'avons pas fait, et j'ai l'impression que, de plus en plus, l'argent n'aboutit plus dans les comptes bancaires mais sert à se procurer des pièces et timbres de collectionneurs, des antiquités ou des propriétés. On se prive ainsi de liquidités qui pourraient être réinvesties pour maintenir l'économie en activité. Les gens font cela pour éviter les risques que comportent les investissements dans des institutions de prêts qui n'ont pas d'assurance suffisante. Une augmentation minime des primes permettrait de porter le montant de l'assurance à \$40,000. Bien des gens n'auraient plus peur de déposer leur argent dans des comptes d'épargne s'ils savaient que l'assurance augmentait avec l'inflation.

J'en viens à une quatrième question qui a été soulevée par le député d'Elgin (M. Wise) ainsi que le député de Norfolk-Haldimand, (M. Knowles) à savoir l'impôt sur les terres agricoles qui sont cédées à un autre membre de la même famille. La Colombie-Britannique a vécu l'expérience du gel des terres et, depuis 4 ou 5 ans, le grand slogan a été «sauvez les terres agricoles.» C'était là une exhortation bien intentionnée, mais hystérique. Pourtant il était vrai que, de plus en plus, les terres agricoles étaient utilisées à des fins non productives. Trop souvent les terres qui se prêtaient le mieux à l'urbanisation étaient de bonnes terres agricoles que l'on lotissait pour y construire des propriétés résidentielles ou industrielles ce qui représentait une perte pour la production alimentaire dont nous aurons besoin à l'avenir. Plus tard c'est quelque chose que nous regretterons.

On a parlé de sauver les terres agricoles, mais selon moi on n'a pas pris le problème par le bon bout. Si le gouvernement s'occupait de sauver l'agriculteur nous n'aurions pas à sauver les terres agricoles. Si l'agriculteur pouvait vivre décemment nous n'aurions pas à craindre qu'il lotisse ses terres et prenne sa retraite avec cet argent. Nous n'aurions pas à nous en inquiéter. Si les agriculteurs pouvaient gagner honnêtement leur vie—et nous savons qu'ils sont honnêtes—ils ne s'inquiéteraient pas en pensant au jour où ils pourront subdiviser leur propriété et vivre des bénéfices qu'ils vont réaliser; ces terres ne seraient donc pas perdues au profit du promoteur foncier. Nous devons nous préoccuper de ce problème. Je suis d'accord avec le député de Elgin et celui de Norfolk-Haldimand; selon eux, si le gouvernement supprime l'impôt sur la plus-value pour les terrains transmis d'une génération à l'autre, protégeant ainsi l'exploitation agricole familiale, nous contribuerons largement à sauver l'agriculteur et nous n'aurons pas à tant nous inquiéter de sauver nos terres agricoles.

• (2227)

Il y a bien d'autres raisons pour lesquelles l'agriculteur a du mal à joindre les deux bouts. Je pense aux droits de douane. Je pense par exemple aux producteurs de champignons de ma circonscription qui font face à une inondation de champignons de très bonne qualité et très bon marché importés de Taiwan et de Corée. Il est impossible à nos agriculteurs, compte tenu du prix de la main-d'œuvre de ces pays, de rivaliser, sauf sur le marché des champignons frais. Il en va de même pour les haricots verts, les haricots jaunes et tous les légumes qui sont mis en boîte à des prix dérisoires dans ces pays d'Extrême-Orient. Ces légumes sont importés au Canada à un peu plus de la moitié du prix auquel les mêmes légumes cultivés au Canada se vendent sur le marché intérieur, et on s'attend à ce que nous puissions sauver l'agriculteur! Nous allons devoir envisager sérieusement de nous occuper de lui et, à ce moment-là, nous n'aurons plus à nous inquiéter de nos terres agricoles.

Je vois qu'il est presque 10 h 30. Si vous le permettez, je dirai qu'il est 10 h 30 et je poursuivrai demain.

M. l'Orateur adjoint: Êtes-vous d'accord pour dire qu'il est 10 h 30?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 10 h 30, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)